

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20253006-02 Du 30 juin 2025 ADMR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PORTAGE DES REPAS</p>
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	25.06.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	25.06.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (10)

Absents : PITAVY A - DAURELLE T - MAURICE M - BOUREILLE C (4)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

ADMR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PORTAGE DES REPAS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ADMR afin de mettre à l'équilibre le budget portage des repas à domicile.

Montant demandé : 3 629 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, par 5 voix pour et neuf abstentions ;

- **Accepte** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR de **3 629 €** afin d'équilibrer le budget du portage des repas à domicile ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 7 juillet 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--